

CONSIGNES POUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES
de Langues vivantes étrangères
BTS HOTELLERIE- RESTAURATION
Session 2017

A. Référentiel (Arrêté du 3 septembre 1997)

E. 2 COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (Coefficient : 4)

Langue vivante étrangère A (Coefficient : 2) U21

Langue vivante étrangère B* (Coefficient : 2) U22

* Le choix de la langue anglaise est obligatoire en langue vivante étrangère B.

OBJECTIFS

L'épreuve a pour but d'évaluer :

1° La compréhension de la langue vivante étrangère orale

2° L'expression orale dans la langue vivante étrangère choisie

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle.

FORME DE L'ÉVALUATION

Ponctuelle

Sous-épreuve orale, durée : 20 minutes (précédée d'un temps égal de préparation), coefficient : 2.

Chaque sous-épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés.

[...]

Cf p180 &181 du référentiel.

B. Préconisations pour les épreuves ponctuelles orales

a) Type de supports préconisés pour la compréhension de l'oral

Documents audio ou vidéo authentiques, en lien avec le domaine professionnel du candidat, inscrits dans les aires culturelles concernées, et lisibles par le logiciel *VLC Player*,

- Les professeurs respecteront l'ordre de passage des sujets par demi-journée d'interrogation dans une optique d'harmonisation des différents centres d'examens. Le sujet destiné aux candidats malentendants (dont le script leur sera fourni sur la fiche-candidat) sera quant à lui utilisé selon les besoins.

N.B. : Pour chaque document, une fiche destinée au candidat proposera le titre, la -source, et une éventuelle aide lexicale (3 mots ou expressions maximum). Chaque support audio ou vidéo sera accompagné d'un bref résumé à l'attention des examinateurs (fiche individuelle et/ou liste récapitulative)

b) Temps de préparation (20 minutes)

Il sera proposé aux candidats en loge -une écoute du document audio ou vidéo en autorégulation avec interdiction d'utiliser le ralentisseur associé au logiciel VLC ou autre. Les candidats disposeront de l'aide lexicale éventuelle qui accompagne le document. Pendant les 20 minutes de préparation, les candidats veilleront à prendre des notes, sans chercher à retranscrire le document textuellement.

c) Déroulement de l'épreuve (20 minutes)

Pendant la première partie de l'épreuve, le candidat présentera un compte rendu d'audition en langue vivante étrangère. L'examineur le laissera s'exprimer tant qu'il le souhaite et pourra intervenir ensuite ponctuellement pour l'aider à préciser certains points de compréhension. L'examineur veillera à n'évaluer que la compréhension du document - sans tenir compte de la qualité de l'expression,

La seconde partie de l'épreuve consistera en un entretien en langue vivante étrangère axé sur l'expérience professionnelle du candidat, ses perspectives professionnelles, la place des langues étrangères et de la mobilité dans son parcours ou tout autre sujet ayant trait à sa formation dans une perspective professionnelle. Dans cette partie, l'examineur tiendra bien entendu compte de la qualité de l'expression du candidat et de sa capacité à interagir avec pertinence.